

Décision du 18 janvier 1999 relative à la mise en oeuvre d'un programme de recherche

NOR : ATEG9980077S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur général de l'administration et du développement,
Vu la décision du 9 mars 1998 relative à l'organisation de la programmation et de la mise en oeuvre de l'activité de recherche soutenue par le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement ;
Sur la proposition du chef du service de la recherche et des affaires économiques,

Décide :

Article 1^{er}

Le programme intitulé « Gestion et impacts du changement climatique (GICC) » a pour objectif de développer les connaissances qui permettront d'optimiser les stratégies de prévention de l'augmentation de l'effet de serre et d'adaptation au changement climatique.

Il relève du domaine d'intervention « Milieux et écologie » et de l'action 1 « Prévenir la pollution atmosphérique ».

Il est doté d'un comité d'orientation et d'un conseil scientifique.

Article 2

Le programme est créé pour une durée de cinq ans.

Il peut être prorogé par décision du directeur général de l'administration et du développement, sur proposition du chef du service de la recherche et des affaires économiques.

Article 3

Le comité d'orientation est constitué de représentants des ministères et organismes suivants :

- mission interministérielle de l'effet de serre (MIES) ;
 - ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, DGAD/SRAE ;
 - ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, DGAD/SAI ;
 - ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, DPPR/SEI ;
 - ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, DPPR/DRM ;
 - ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, DE ;
 - ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, DNP ;
 - ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, DATAR ;
 - collège des directeurs régionaux de l'environnement ;
 - agences de l'eau ;
 - ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, DT ;
 - ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, DR ;
 - ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, DP ;
 - ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, DGEMP ;
 - ministère de l'équipement, des transports et du logement, DRAST ;
 - ministère de l'agriculture et de la pêche, DERF ;
 - ministère des affaires étrangères
 - ADEME ;
 - commissariat général au Plan ;
 - comité français du développement durable ;
 - GIEC France ;
 - CNRS / INSU ;
 - GIP ECOFOR ;
 - GIP Hydrosystèmes :
 - association française des entreprises pour l'environnement ;
 - MEDEF ;
 - France nature environnement ;
- et du président du conseil scientifique du programme.

Article 4

Sont nommés co-présidents du comité d'orientation M. Mousel (Michel), président de la MIES et M. Lesaffre (Benoît), chef du SRAE.

Article 5

Le mandat des membres du comité d'orientation et des co-présidents est de cinq ans.

Article 6

Est nommé chef de projet du programme M. Muller (Maurice), chargé de mission au SRAE.
Le secrétariat du comité d'orientation est assuré par le bureau « Ecologie. et milieux » du SRAE.

Article 7

Le comité d'orientation constitue en son sein une commission permanente, composée de :

- Muller (Maurice) et Salmon (Jean-Marc), chargé de mission au SRAE, cosecrétaires du programme ;
- Moisan (François), directeur de la prospective, programmation, évaluation de l'ADEME ;
- Ewald Christophe), chargé de mission à la DPPR/ SEI ;
- Gillet (Marc), chargé de mission à la MIES ;
- André (Jean-Claude), président du conseil scientifique.

Article 8

Sont nommés membres du conseil scientifique les experts suivants :

- André (Jean-Claude), CERFACS ;
- Ayres (Robert), INSEAD ;
- Callon (Michel), EMP/CSI ;
- Chevalier (Jean-Marie), université Paris-Dauphine/CGEMP ;
- Creutin (Jean-Dominique), CNRS/LTHE ;
- Delecluse (Pascale), CNRS/IPSL/LODYC ;
- Germon (Jean-Claude), INRA ;
- Gilbert (Claude), CNRS/Programme risques collectifs et situations de crise ;
- Godard (Olivier), école polytechnique/économétrie ;
- Hourcade (Jean-Charles), CNRS/CIREN ;
- Jacquet (Pierre), IFRI ;
- Jaeger (Carlo), université Darmstadt/institut de sociologie ;
- Jayet (Pierre-Alain), INRA ;
- Jean-Baptiste (Philippe), CEA ;
- Ledoux (Errimanuel), EMP/CIG ;
- Le Maho (Yvon), académie des sciences ;
- Leveque (Christian), ORSTOM, CNRS/P.EVS ;
- Megie (Gérard), CNRS/IPSL/SA ;
- Menaut (Jean-Claude), ENSP/Ecologie ;
- Millier (Claude), ENGREF ;
- Monaco (André), université Perpignan/CEFREM) ;
- Muxart (Tatiana), CNRS/géographie physique ;
- Orfeuil, (Jean-Pierre), INRETS ;
- Pellas (Jean-Raphaël), université Paris I) ;
- Perrier (Alain), INA PG ;
- Solomon (Ionel), académie des sciences ;
- Sommeria (Gilles), Météo-France ;
- Zagame (Paul), CGP.

Article 9

Est nommé président du conseil scientifique M. André (Jean-Claude)..

Article 10

Le secrétariat du conseil scientifique est assuré par le bureau « Ecologie et milieux » du SRAE.

*Le directeur général de l'administration et du
développement,
J.-L. LAURENT*